

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 23

Séance du 23 janvier 2025

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,  
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,  
Adjoints au Maire

MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette  
SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe  
ELSAESSER, Michel GOETTELMMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis  
WACHBAR, Mmes Lysiane STENGER, Claire-Catherine BRUN, Amandine  
MARTIN, Axèle EBELIN, M. Jean LACHMANN, Mme Bénédicte  
SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Nadine GUTHAPFEL donne pouvoir à Anne HEUBERGER  
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Claire-Catherine BRUN  
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

**Absents :**

Eric BRUNSTEIN

**7. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives**

**RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST**

**7.1 Convention relative à la mise en place d'une offre d'autopartage dans la Commune de Châtenois**

**DELIBERATION D23012025/06**

L'autopartage est une solution de mobilité alternative complémentaire aux modes de déplacements doux et du transport public qui permet à des utilisateurs de bénéficier d'un véhicule partagé en libre-service. L'autopartage permet notamment de réduire l'emprise de la voiture en ville et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre en rationalisant l'usage de l'automobile.

Citiz propose un service d'autopartage depuis 2001 à Strasbourg, Mulhouse, Metz, Nancy, Reims et dans les principales villes de la Région Grand Est, ainsi qu'à proximité de nombreuses gares de la région. La coopérative met en location libre-service 24h/24 – 7j/7 des véhicules sur des stations dédiées.

Citiz souhaite proposer un service d'autopartage dans la Commune de Châtenois, par l'ouverture d'une première station, qui se situerait en face de l'ancienne boulangerie Wernert, sur la place de parking située à côté de la bouche à incendie. Cet emplacement est central, et à proximité immédiate des transports en commun.

La convention ci-jointe a pour objet de définir les modalités du partenariat établi entre la Commune de Châtenois et Citiz : les engagements réciproques, les modalités financières. En effet, afin de soutenir le développement du service d'autopartage, la Commune de Châtenois s'engage à financer une partie du coût d'exploitation du service sur le principe de la compensation entre le seuil contractuel (établi à 950€ par mois) et le chiffre d'affaires réel. Les factures sont éditées tous les 6 mois avec le détail des chiffres d'affaires mensuels.

La convention est établie pour une durée de 24 mois et résiliable sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

**Considérant** l'intérêt communal à promouvoir les mobilités partagées,  
Considérant l'avis favorable de la commission réunie.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention telle qu'annexée.

**PRECISE** qu'elle est valable pour une durée de deux ans.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au compte 6288

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 27 janvier 2025

Luc ADONETH

Le Maire,



Yann VILARDELL

Le secrétaire de séance,

